

PACK ENERGIE

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

AUX SECTEURS DES PME ET DU NON-MARCHAND EN RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE

DOSSIER DE DEMANDE

2021



Le dossier de candidature, dûment complété et signé, pour être éligible, doit être renvoyé pour le 31 décembre 2021 au plus tard.

Par courrier recommandé à :
Bruxelles Environnement – Pack Energie
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86C/3000
1000 Bruxelles

Ou par e-mail à packenergie@environnement.brussels

Vous trouverez, le cas échéant, des informations complémentaires sur la Pack Energie sur le site de Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels.

Annexes à joindre au présent formulaire de demande:

- S'il s'agit d'une première demande de subside à Bruxelles Environnement, ou en cas de changement du numéro de compte, une attestation de la banque confirmant que le numéro de compte appartient au titulaire.
- Quickscan du coach de la fédération partenaire (parmi : Bruxeo, Comeos, UCM) ou Audit/Etude énergétique avalisé(e) par le coach
- Le cas échéant, audit, documentation technique et schéma d'installation
- Copie du devis détaillé des travaux qui sont l'objet de la demande, signé par l'entrepreneur (au nom du demandeur)
- Pour les travaux nécessitant l'approbation de la copropriété, le procès-verbal de réunion précisant le type, le motif et l'approbation de la dépense
- En cas d'achat conjoint un fichier des quotités concernées par la dépense
- Le formulaire « de Minimis » pour les organismes qui y sont soumis

Le formulaire doit être complété, daté et signé par le demandeur et cosigné par le conseiller énergie (coach) représentant la fédération partenaire, sous peine de non recevabilité.

Pour tout dossier incomplet, un courrier vous sera envoyé (ce qui entraîne un prolongement du délai de traitement).

Les demandes recevables feront l'objet de l'envoi d'une promesse de soutien de Bruxelles Environnement.

Liquidation:

Pour être recevable, la demande de liquidation doit être transmise dans un délai maximum de 4 mois après travaux (date facture de solde), de 18 mois à dater de la notification de la promesse de soutien et au plus tard le 31 décembre 2023.

Annexes à fournir lors de la demande de liquidation :

- Copie des factures détaillées (postes et données identiques au devis préalable)
- Preuves de paiement (extraits bancaires complets correspondants)
- Photos contextualisées des installations mises en œuvre

PARTIE ADMINISTRATIVE

1. Statut de l'organisme demandeur

- Associations sans but lucratif (asbl)
- Associations internationales sans but lucratif (aisbl)
- Société sprl Société sa Société srl
- Personne physique
- Fondation d'utilité publique
- Autres

2. Numéro d'entreprise :

3. Nombre de travailleurs - nombre d'ETP (équivalent temps plein):

Non marchand : petite structure (< 50ETP) moyenne ou grande structure (≥ 50 ETP)

Marchand : petite structure (< 50ETP) moyenne structure (<250 ETP)

Rappel : pour le secteur marchand, le nombre d'ETP doit être strictement inférieur à 250 pour être éligible

4. Assujetti à la TVA Oui Non partiel

5. Soumis à la règle « de minimis » Oui Non

6. Coordonnées du demandeur

Dénomination de l'organisation :

Rue :

N°:

Code postal:.....Localité:

Tél.:

E-mail:

7. Responsable du projet

Civilité: Nom : Prénom:.....

Fonction:

Tél.: GSM:

E-mail:

8. Numéro du compte sur lequel le budget peut être versé (IBAN) : BE.....

9. Titulaire du compte :

10. Montant total du soutien demandé : €

11. Année de l'investissement :

12. Fédération partenaire :

Bruxeo Comeos Santhea UCM

DESCRIPTION DU PROJET

1. Dénomination du projet - en lien avec l'activité

.....

2. Coordonnées du bâtiment concerné par les travaux

Adresse :

N°:

Code postal :..... Localité:

Année de construction du bâtiment :

3. Travaux éligibles :

Pour chaque soutien, veuillez vérifier l'éligibilité de vos travaux dans le guide des conditions d'éligibilité.

4. Description du projet (situation actuelle et envisagée pour parvenir au résultat d'économie d'énergie)

a) Avant travaux :

.....
.....
.....

b) Description globale du projet :

.....
.....
.....
.....

c) Détail des postes éligibles du devis qui font l'objet d'une demande de soutien à l'investissement (en référence au devis établi) :

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Justification du montant du soutien demandé (à remplir par la fédération partenaire)

.....
.....
.....
.....

- les coûts éligibles: € HTVA (si assujetti) TTC (si autre)

Montant total estimé (calculé suivant pourcentage accordé, sur montant de facture)

- Montant x 40% (demandeur < 50ETP) : €
○ Montant x 30% (demandeur ≥ 50ETP) : €

6. Durée des travaux

Début:
Fin prévue le :

Déclaration obligatoire

Je soussigné.....(nom ; fonction)

- déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et accepté le guide des conditions d'éligibilité pour le soutien demandé
- déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont sincères et correctes, et autorise l'administration compétente à venir le vérifier sur place, le cas échéant.
- accepte, le cas échéant, de rembourser le montant indûment perçu.

Date:..... (jj/mm/aaaa)

Date:..... (jj/mm/aaaa)

Signature du demandeur :

Je soussigné (nom)

Coach énergie auprès de (nom fédération)

Déclare accompagner le demandeur dans l'élaboration de sa demande de soutien à l'investissement.

Signature du coach :

Cachet de la fédération accompagnatrice du projet

Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement afin de répondre à votre demande de soutien(s). Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans à partir de la date d'introduction de votre demande.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données (privacy@environnement.brussels) et, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.